



PREFET DE L'HERAULT

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Recueil spécial n°69 du 20 mai 2019

**Direction de l'immigration et de l'intégration
Bureau de l'asile, du contentieux et de l'éloignement**

Arrêté n°2019/001 du 17 mai 2019 portant composition de la commission départementale d'expulsion des étrangers



PRÉFET DE L'HERAULT

Direction de l'immigration et de l'intégration
Bureau de l'asile du contentieux
et de l'éloignement

Arrêté n° 2019/ 001 portant composition 17 MAI 2019
de la commission départementale d'expulsion des étrangers

LE PREFET DE L'HERAULT

Officier de la Légion d'Honneur

VU le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile et notamment ses articles L522-1 et suivants et R522-1 et suivants ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2010/01/2929 du 30 septembre 2010 portant composition de la commission départementale d'expulsion des étrangers ;

VU le courrier du président du tribunal administratif de Montpellier du 21 juillet 2008 portant désignation des membres de la commission ;

VU le courrier du président du tribunal de grande instance de Montpellier du 31 août 2015 portant désignation des membres de la commission ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture de l'Hérault ;

ARRETE

Article 1 : L'arrêté préfectoral du 30 septembre 2010 susvisé est abrogé ;

Article 2 : La commission départementale d'expulsion des étrangers est composée comme suit :

- Mme CHAUVET Elizabeth, vice-président du tribunal de grande instance de Montpellier, président de la commission, ou Mme LECLERC Sabine, vice-présidente du même tribunal, présidente suppléante ;
- Mme BILLIOTTE Bénédicte, juge chargé de l'application des peines au tribunal de grande instance de Montpellier, titulaire ou Mme Emmanuelle WACONGNE, vice-présidente du même tribunal, suppléante ;
- M. VERGUET Hervé, conseiller au tribunal administratif de Montpellier, titulaire.

Article 3 : M le secrétaire général de la préfecture de l'Hérault, M.le président du tribunal de grande instance de Montpellier, Mme la présidente du tribunal administratif de Montpellier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des dispositions du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Hérault

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général,
Signé : Pascal OUBREY